

COURS DE PHOTOGRAPHIE DEVELOPPEMENT ARGENTIQUE

Durée & Organisation	❖ 102 heures de formation sur la base de 34 séances de 3 heures sur 17 samedis selon planning fourni ci-dessous : https://www.flm-ateliers.com/wp-content/uploads/2026/06/Planning-Photo-argentique-2026-2027.pdf ❖ Formation technique uniquement en présentiel
Public & Pré-requis	❖ Présentation d'un CV, des visuels de la pratique artistique actuelle et d'une lettre de motivation expliquant le besoin de formation et l'objet professionnel de la demande ❖ Capacité à travailler en autonomie sous le guidage technique d'un enseignant. ❖ Locaux et cours accessibles aux personnes handicapées moteur (autres handicaps non consulter).
Modalités admission	❖ Validation de l'admission après entretien avec la direction de l'école pour vérifier la cohérence du choix de formation avec les objectifs visés par le candidat ❖ Entrée en formation possible à tout moment de l'année en fonction des places disponibles.
Objectifs pédagogiques	❖ Formaliser un projet en photographie argentique, ❖ Sélectionner des techniques de création d'œuvre en photographie argentique, ❖ Mettre en œuvre des techniques de création en photographie, ❖ Analyser la qualité technique et artistique d'une œuvre pour l'améliorer ❖ Rechercher les possibilités de travailler différemment pour perfectionner les techniques
Contenu de la formation	❖ 102 heures de pratique artistique avec un suivi personnalisé, Cette formation couvre l'ensemble du travail de laboratoire à savoir le développement lui-même, le tirage papier et la retouche, ❖ Développement : Vous apprenez à développer vos films, techniques de développement, types de révélateurs, étapes de traitement du film, conservation, planche contact. ❖ Tirage papier : Vous apprenez à faire vos tirages sur papier photo argentique à partir de vos négatifs. Initiation aux différentes techniques de maquillages. ❖ Retouche Finition Conservation : La retouche de vos tirages supprime les imperfections et améliore l'effet esthétique de vos images. Les différents traitements sur tirage : virage, colorisation par teinture au tampon, finition et conservation pour un résultat niveau exposition
Pédagogie & moyens techniques	❖ Pédagogie expositive, active et coopérative. En d'autres termes, l'artiste-formateur orientera la progression des savoirs tout au long des séances. A partir des bases données, chacun.e sera encouragé.e dans ses propres projets et expérimentations et incité.e à partager, échanger afin de progresser et faire progresser les autres. L'artiste-formateur effectuera tout au long un suivi personnalisé de la progression. ❖ Matériel de développement, produits fournis. Les stagiaires sont invités à amener leur propre matériel de photographie argentique (appareil, pellicules à développer).
Modalités évaluation	❖ Un suivi personnalisé sera effectué par l'artiste-formateur à chaque séance et tout au long de la formation. L'évaluation sera ainsi faite en permanence et fera l'objet d'un échange direct avec le stagiaire. ❖ Une évaluation formelle sera effectuée en fin de formation et une attestation de compétence délivrée.

❖ Photographe ayant une expérience avérée en tant que formateur et une longue pratique personnelle de la photographie.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SARL FLM. Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client.

Identité

La SARL FLM est une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° de Siret 484 429 162. C'est un organisme de formation en arts plastiques enregistré par le n° d'activité 53 35 08999 35 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état) délivré par la DREETS Bretagne. La gérance est assurée par Mme Françoise LE MOUËLLIC. Le siège social est situé 9 avenue Louis Barthou à Rennes (35).

De par son statut, la SARL FLM est tenue de suivre les directives du ministère du travail.

Conditions financières, règlement et modalités de paiement

La langue utilisée par la SARL FLM est le français dans tous les documents.

Les prix sont indiqués en euros TTC. La SARL FLM a un statut d'organisme de formation et à ce titre, les prestations de la SARL FLM relevant de la formation professionnelle sont exonérées de TVA.

Les devis pouvant être effectués sont valables 2 mois avant le début prévu de formation, sous réserve de place disponible dans les cours. Avant la prestation, un contrat ou une convention est établi, signé par les deux parties et archivé pendant 3 ans et accessible sur demande écrite.

Pour les formations longues, le règlement du prix de la formation fixé par la SARL FLM est à effectuer tout au long de cette formation selon les conditions définies à la signature du contrat ou de la convention. Pour les formations courtes (une semaine maximum), le paiement ne sera effectif qu'à l'issue de cette formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. La SARL FLM aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la SARL FLM.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client ou un autre financeur extérieur (entreprise par exemple), il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment ou en amont de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou un autre financeur tiers, la différence sera directement facturée par la SARL FLM au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à la SARL FLM au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la SARL FLM se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles et sur demande du futur stagiaire, il peut être procédé à des conditions de paiement particulières. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Droit rétractation et annulation

Le client peut faire jouer son droit de rétractation dans les 14 jours suivants la signature du contrat de prestation. Si la prestation (la formation) commence lors de ce délai, l'abandon de ce droit devra être indiqué dans ce contrat.

Ce délai de rétractation passé, en cas d'annulation de la formation par le client moins de 14 jours avant le début de formation, la SARL FLM se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation à hauteur de 100% du prix H.T. de la formation.

Interruption d'une formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour cause de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si l'abandon de la formation par le stagiaire n'est pas causé par un motif de force majeure, le contrat est également résilié. La totalité des sommes prévues au contrat pour la formation complète est exigible.

Absence lors d'une formation

Lorsqu'une absence se produit et que celle-ci relève d'un motif médical ou professionnel, un rattrapage de cours pourra être envisagé dans la mesure des moyens de la SARL FLM et dans le respect des effectifs maximum des cours dans la limite de 3 séances maximum sur une année. Un justificatif médical ou professionnel devra être fourni.

Règlement intérieur

Le client est tenu de respecter le règlement intérieur et les conditions sanitaires définies par la SARL FLM. En cas d'écarts répétés malgré les remarques de la SARL FLM, une exclusion pourra être prononcée sans que cela puisse ouvrir le droit à remboursement.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque cours est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque cours, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les contrats ou les conventions de formation dûment signés ont une valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La SARL FLM peut alors proposer au client de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la SARL FLM se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Attestation

A l'issue de la formation, la SARL FLM adresse une attestation de formation au client. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO ou un autre financeur tiers, la SARL FLM lui fait parvenir une facture accompagnée selon la demande du tiers d'une attestation de présence ou d'une attestation de formation.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la SARL FLM est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients.

La SARL FLM ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la SARL FLM, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SARL FLM.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la CNIL sous le N°2014767 destiné à améliorer nos actions de formation. Le destinataire est la SARL FLM. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la SARL FLM à l'adresse contact@flm-ateliers.com.

Par ailleurs, le client autorise la SARL FLM à fixer son image, individuellement ou en groupe, sur tout support : photographie, vidéo, numérique, dessin, etc. et de reproduire, d'utiliser, de diffuser, et/ou de publier son image par tout moyen de communication : brochures, Internet, audiovisuel, presse, exposition etc.

Cette autorisation est donnée pour toute utilisation en lien avec l'activité de la SARL FLM, à des fins publicitaires, promotionnelles, commerciales, d'enseignement, artistiques et/ou culturelles, à titre gratuit et non exclusif et sans limite dans le temps ou dans l'espace.

La SARL FLM s'interdit expressément d'identifier nommément le stagiaire ainsi que toute exploitation de l'image susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du stagiaire.

S'il le souhaite, le client peut faire valoir son refus de l'utilisation de son image lors de la signature du contrat de formation.

Médiateur de la consommation

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, le client peut faire appel au médiateur de la consommation après avoir fait une demande écrite auprès de la SARL FLM pour régler ce litige. Sur Rennes, le client peut faire appel à Médiation 35, 6 rue Hoche 35000 Rennes (www.mediation35.fr).

Droit applicable et juridiction compétente

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de sera seul compétent pour régler le litige.